

L'ARGUS

de l'assurance

EVENTS

ARGUS D'OR 2020

Une cérémonie 100% digitale en 2020. Découvrez bientôt le palmarès des lauréats !

06/07/2020 - PARIS

Pourquoi participer à cet événement

- La 16^e édition d'un événement incontournable pour les professionnels du secteur de l'assurance
- Vos innovations récompensées par un jury composé de professionnels reconnus de haut niveau
- Une mini-série inédite accessible à tout l'écosystème de l'assurance sur argusdelassurance.com

Avec la présence exceptionnelle

Cérémonie animée par la rédaction en chef de L'Argus de l'assurance

Rendez-vous sur argusdelassurance.com les 6, 7 et 8 juillet

CATÉGORIES :

1. ASSURANCE DE PERSONNES
(Santé-Prévoyance individuelle / Santé-)

de

- Professionnel(s) du secteur

Qui participe à cet événement

- Compagnies d'assurances, mutuelles et institutions de prévoyance, sociétés de bancassurance et de réassurance, cabinets de courtage, sociétés d'assistance.

Tarifs

- 1 dossier tarif général _____ 995,00 €HT

Prévoyance collective / Epargne-Patrimoine-Retraite)

Santé/Prévoyance individuelle

- L'innovation correspondra à une garantie et/ou un service peu répandus répondant à un besoin identifié pour les particuliers, dans la sous-catégorie santé-prévoyance.
- Le jury s'attachera à étudier la qualité de l'offre et en quoi elle constitue une véritable innovation sur le marché.
- Votre argumentation doit expliquer les objectifs poursuivis, souligner en quoi cette innovation améliore réellement l'existant et est perçue comme telle par le réseau commercial. Les premiers résultats obtenus sur le terrain doivent également être présentés.
- Les principaux critères de sélection : la couverture d'un nouveau risque, l'amélioration de la couverture d'un risque existant, la création ou l'extension d'un service.

Santé/Prévoyance collective

- L'innovation correspondra à une garantie originale, à la couverture d'un nouveau risque, l'amélioration de la couverture d'un risque existant, la création ou l'extension d'un service pour l'entreprise.
- Le jury s'attachera à étudier la qualité de l'offre et en quoi elle constitue une véritable innovation sur le marché.
- Votre argumentation doit expliquer les objectifs poursuivis, souligner en quoi cette innovation améliore réellement l'existant et est perçue comme telle par le réseau commercial. Les premiers résultats obtenus sur le terrain doivent également être présentés.
- Les principaux critères de sélection : la couverture d'un nouveau risque, l'amélioration de la couverture d'un risque existant, la création ou l'extension d'un service.

Epargne/Patrimoine/Retraite

- L'innovation correspondra à une garantie et/ou un service peu répandus répondant à un besoin identifié pour les particuliers, dans la sous-catégorie épargne-patrimoine-

retraite.

- Le jury s'attachera à étudier la qualité de l'offre et en quoi elle constitue une véritable innovation sur le marché.
- Votre argumentation doit expliquer les objectifs poursuivis, souligner en quoi cette innovation améliore réellement l'existant et est perçue comme telle par le réseau commercial. Les premiers résultats obtenus sur le terrain doivent également être présentés.
- Les principaux critères de sélection : la couverture d'un nouveau risque, l'amélioration de la couverture d'un risque existant, la création ou l'extension d'un service.

2. ASSURANCE DOMMAGES (Particulier / Risques d'entreprises / Gestion de sinistres)

Particulier (Auto, MRH, Protection juridique)

- L'innovation correspondra à une garantie et/ou un service d'assurance dommages (AUTO, MRH, PROTECTION JURIDIQUE) peu répandus répondant à un besoin identifié pour les particuliers.
- Le jury s'attachera à étudier la qualité de l'offre et en quoi elle constitue une véritable innovation sur le marché.
- Votre argumentation doit expliquer les objectifs poursuivis, souligner en quoi cette innovation améliore réellement l'existant et est perçue comme telle par le réseau commercial. Les premiers résultats obtenus sur le terrain doivent également être présentés.
- Les principaux critères de sélection : la couverture d'un nouveau risque, l'amélioration de la couverture d'un risque existant, la création ou l'extension d'un service.

Risques d'entreprises

- L'innovation correspondra à une garantie originale, à la couverture d'un nouveau risque, l'amélioration de la couverture d'un risque existant, la création ou l'extension d'un service pour l'entreprise (TPE, PME, ETI ou grands

groupes).

- Le jury s'attachera à étudier la qualité de l'offre et en quoi elle constitue une véritable innovation sur le marché.
- Votre argumentation doit expliquer les objectifs poursuivis, souligner en quoi cette innovation améliore réellement l'existant et est perçue comme telle par le réseau commercial. Les premiers résultats obtenus sur le terrain doivent également être présentés.
- Les principaux critères de sélection : la couverture d'un nouveau risque, l'amélioration de la couverture d'un risque existant, la création ou l'extension d'un service.

Gestion de sinistres

- Ce prix récompense une initiative ou une innovation de service concernant la prévention, la gestion ou le règlement des sinistres. L'innovation pourra porter sur les dommages corporels ou matériels.
- Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants : amélioration et efficacité du dispositif de prévention ; délai de règlement ; utilisation de nouveaux outils pour optimiser le traitement du sinistre ; création de services additionnels aux remboursements ; qualité de la relation avec les assurés ; satisfaction des assurés ; etc.

3. COMMUNICATION / MARKETING

Catégorie Meilleure campagne de communication corporate/communication sociétale

- Cette catégorie récompense les meilleures campagnes corporate ou sociétale tous médias confondus (TV, presse écrite, Internet...). La campagne doit être sortie dans le courant de l'année 2019.
- Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour l'évaluation des dossiers : l'évaluation de la satisfaction interne et externe, l'impact et les retombées des opérations de communication, l'évolution de la notoriété.

Meilleure campagne de communication externe

- Cette catégorie récompense la meilleure campagne tous médias (TV, presse écrite, internet, réseaux sociaux...) et tous produits en assurance dommages et en assurances de personnes.
- Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour l'évaluation des dossiers : l'évaluation de la satisfaction externe, l'impact et les retombées des opérations de communication, l'évolution de la notoriété, l'originalité de la campagne, son rôle sociétal ou en termes de prévention.

Catégorie Gestion de la relation client - fidélisation BtoB/ BtoC

- Cette catégorie récompense une pratique innovante visant à améliorer la relation avec les clients au quotidien, accroître la fidélisation et créer une relation durable avec vos clients, en leur offrant le meilleur service.
- Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour évaluer les dossiers : les outils et actions mis en place pour optimiser la satisfaction client, les programmes et leviers de fidélisation mis en place, les meilleures utilisations d'Internet et nouvelles technologies (dématérialisation, signature électronique, applications Smartphones, réseaux sociaux, objets connectés...), les résultats constatés en termes de taux d'équipement et de taux de résiliation, de taux de fidélisation, la performance des dispositifs de fidélisation (comportements d'achats des clients, attachement à la marque), les actions menées auprès des réseaux commerciaux, le délai de traitement des questions ou réclamations, la réorganisation des agences pour mieux répondre aux attentes des clients etc.

4. ASSURANCE AFFINITAIRE / COLLABORATIVE

■ Cette catégorie récompense une garantie d'assurance ou d'assistance couplée à l'achat d'un bien ou d'un service ou à une communauté bien précise, qui présente un caractère innovant ou répond à de nouveaux besoins/attentes des clients.

■ Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour évaluer les dossiers : l'originalité de la garantie, la qualité du service associé, la simplicité du process de vente, la lisibilité du contrat d'assurance et de ses clauses d'exclusion, le taux de satisfaction client, les outils et actions mis en place pour mesurer cette satisfaction, le délai de traitement des réclamations, etc.

5. INNOVATION MANAGÉRIALE

■ Ce prix récompense une initiative managériale (recrutement, développement des compétences,...) qui vise à un bénéfice collectif : employé / entreprise.

■ Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants : amélioration des conditions humaines et matérielles de travail, accompagnement du changement, développement de l'efficacité, motivation, développement de l'employabilité, utilisation des nouvelles technologies, etc.

■ Votre argumentation doit souligner en quoi cette initiative est novatrice. Vous devez vous attacher à expliquer les objectifs poursuivis, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus concrètement.

6. ENTREPRISE CITOYENNE

■ Cette catégorie récompense les projets exemplaires initiés et mis en place par les entreprises en faveur de l'intérêt général, et replaçant l'humain au cœur de leur activité. Que ce soit au profit du public, de leurs salariés et partenaires, de leur région, du pays, ces entreprises associent les valeurs citoyennes et une démarche de responsabilité sociétale et environnementale à leur mission première de création de valeur.

■ Les projets présentés peuvent notamment porter sur (liste non exhaustive) : l'intégration des personnes handicapées, la promotion de la diversité et de l'égalité des

chances, l'action en faveur de l'insertion des jeunes, la promotion du respect et de la protection de l'environnement, le mécénat scientifique ou culturel, le soutien à des fondations ou associations à but caritatif, mise sur le marché de produits et services plus respectueux, plus responsables...

■ Le jury s'attachera particulièrement aux critères suivants pour évaluer les dossiers :

■ Engagement global de l'entreprise autour du projet, intégration et adhésion des équipes à la démarche, caractère fédérateur de l'action dans le cadre du projet d'entreprise, soutien au projet de la part des instances dirigeantes de l'entreprise, labélisation(s) éventuelle(s) du projet, évaluation des résultats enregistrés (chiffres et résultats qualitatifs), évaluation des impacts sur les bénéficiaires, description des moyens financiers utilisés pour mettre en œuvre le projet, description des ressources humaines utilisées pour mettre en œuvre le projet.

7. OPEN INNOVATION

■ Cette catégorie récompense une initiative partenariale financière et/ou commerciale entre une start-up (entreprise de – de 5 ans à caractère innovant), une université etc. et un acteur du monde de l'assurance (compagnie d'assurance ou de réassurance / mutuelles / IP / courtiers ou assistants)

■ Le jury s'attachera particulièrement aux critères suivants pour évaluer les dossiers : originalité du partenariat, innovations engendrées, impacts sur l'activité - 1ers retours chiffrés / développements concrets....

■ Votre argumentation doit ainsi souligner en quoi cette initiative partenariale est novatrice. Vous devez vous attacher à expliquer les objectifs poursuivis, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus concrètement